

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 10 décembre 2015;
- ▶ Statuts de l'IUT et de l'IPAG;
- ▶ Compte financier 2015;
- ▶ Sortie d'inventaire exceptionnelle ;
- ▶ Tarifs de la formation continue 2016-2017;
- ▶ Droits d'inscription du DU Français Langue Etrangère ;
- ▶ Bilan 2015 du plan qualité;
- ▶ Schéma directeur handicap;
- ▶ Prêts et secours de l'action sociale d'initiative universitaire ;
- ▶ Plan de formation 2016;
- ▶ Calendrier de fermeture de l'UVHC 2016-2017 ;
- ▶ Calendrier pédagogique de l'UVHC 2016-2017
- ▶ Prime d'encouragement à la production scientifique ;
- ▶ Subvention régionale pour le centre d'innovation et de transfert (Institut des Transports Durables et Institut International de Management);
- ▶ Prolongation de la convention cadre de la carte multi-services ;
- ▶ Actes pris par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir du CA ;
- ▶ Délégation de pouvoir du CA à l'administrateur provisoire ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. Ourak, administrateur provisoire de l'UVHC étant empêché, Mme S. Harmand, Vice-Présidente du Conseil d'administration préside la séance. Elle remercie les conseillers d'être présents, excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 10 décembre 2015

Mme S. Harmand demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, Mme S. Harmand propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts de l'IUT

M. E. Cartignies, Directeur de l'IUT, rappelle que les statuts de l'IUT avaient déjà été présentés au CA de juillet 2015 mais qu'une demande de modification avait été faite concernant les missions de l'IUT. Après une nouvelle concertation, l'article 2 des statuts a été modifié ainsi :

Les missions de l'IUT de Valenciennes sont de:

(...)

participer au développement et à la valorisation de la technologie,

participer au développement et à la valorisation de la recherche à travers ses enseignants-chercheurs.

Il précise que les modifications ont été approuvées par le Conseil de l'IUT ainsi que par la Commission des Statuts.

En l'absence de questions, Mme S. Harmand propose aux conseillers de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts de l'IPAG

M. E. Cherrier, Directeur de l'IPAG, rappelle que les statuts de l'IPAG avaient fait l'objet d'une refonte globale en 2010. Il s'agissait cette fois d'adapter les statuts en fonction des réformes du code de l'éducation et de la modification des statuts de l'UVHC. Le conseil est passé de 21 à 22 membres, incluant une personnalité qualifiée. Les autres modifications relèvent davantage d'une mise à jour.

En l'absence de questions, Mme S. Harmand propose aux conseillers de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Compte financier 2015

M. V. Guidez, Agent Comptable, rappelle que l'UVHC en est à son sixième exercice en mode RCE. L'élément marquant de l'exercice 2015 concerne la préparation à la Gestion Budgétaire Comptable Publique (GBCP) et à la nomenclature comptable commune au 1^{er} janvier 2016.

Il présente les points essentiels de l'annexe des comptes annuels (approche par le Compte de Résultat, approche par le Bilan et faits caractéristiques majeurs).

Le chiffre d'affaires de l'UVHC dépasse les 6M€ (progression de +15%), même si cela ne représente que 5,75% des recettes totales d'exploitation. Il poursuit en présentant les subventions d'exploitation (dont celle du Ministère d'un montant de près de 83M€ pour charge de service public), les charges de fonctionnement, la masse salariale

Le résultat d'exploitation se décompose ainsi:

- **+ 4 414 K€** (+ 6 K€ en 2014)
 - Résultat financier :
 - **+ 2 K€** (+ 3 K€ en 2014)
 - Résultat exceptionnel :
 - **- 679 K€** (+ 332 K€ en 2014)
- Résultat Global : **+ 3 738 K€** (+ 341 K€ en 2014)

M. V. Guidez poursuit la présentation avec l'approche par le Bilan. Il évoque l'évolution de l'actif immobilisé, les capitaux propres, les créances (clients et autres d'exploitation), les dettes. Enfin, le fonds de roulement était de 19 464K€ au 31 décembre 2014. Avec une variation de + 4 106 K€, il s'élève désormais à 23 570K€. Cette augmentation s'explique par le résultat de l'exercice, les opérations effectuées en compte de report à nouveau, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et enfin de la hausse de notre capacité d'autofinancement. La trésorerie quant à elle reste quasi stable et le besoin en fonds de roulement (qui est la différence entre la trésorerie et le fonds de roulement) augmente mécaniquement.

Il conclut sa présentation en rappelant les faits majeurs de l'exercice 2015 :

- Extinction du suivi en Ressources Affectées ;
- Mises en services des biens (BTMD : 3 703 K€, terrain synthétique : 886 K€, Toit BU : 424 K€, compteurs Gaz : 109 K€) ;
- Dépréciation créances heures défiscalisées ;
- IRT : plan de financement modifié ;
- Remboursement crédit de TVA

Il rappelle ce sur quoi le Conseil d'administration doit se prononcer :

- l'arrêt des comptes financiers UVHC, SACD Cambrai et SACD AIP
- l'affectation du résultat d'exercice aux réserves:
 - UVHC : + 3 737 595,06 €

Dont :

- AIP : + 3 598,67 €
- Cambrai affecté à UVHC : + 16 912,48 €

M. M. Ourak le remercie et laisse la parole aux Commissaires aux Comptes.

Mme A. Albertin, Commissaire aux Comptes au Cabinet Mazars, rappelle la mission des Commissaires aux Comptes qui consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers de l'établissement. L'opinion ne porte pas sur le budget ou sur les résultats des composantes.

Mme C. Fontaine, Commissaire aux Comptes au Cabinet Mazars explique leur approche d'audit intégrant les étapes suivantes :

- Prise de connaissance des faits marquants de l'exercice pouvant impacter les comptes annuels 2015 de l'Université ;
- Mise à jour et suivi des recommandations formulées les années précédentes portant sur les procédures de contrôle interne : ressources humaines/paie, achats, recettes, recherche ;
- Revue du processus recettes formation continue/droits de scolarité ;
- Audit des comptes annuels ;
- Émission de l'opinion.

Mme A. Albertin rappelle la cartographie des risques et le plan pluriannuel d'actions :

Pour rappel, fin 2014, concernant les ressources humaines, la paie était maîtrisée, le reporting de conclusions du contrôle interne paie effectué et une échelle de maturité de la gestion des risques était mise en place. Concernant les achats, le diagnostic était réalisé et une fiche de contrôle interne permettant de documenter les contrôles effectués par l'agence comptable et la résolution d'anomalies (en lien avec le service facturier) avait été mise en place. Enfin concernant les immobilisations corporelles, une procédure de suivi des immobilisations avait été rédigée et documentée et un guide de contrôle interne décrivant les contrôles mis en place avait été initié.

En 2015 :

- Désignation d'une personne dédiée au pilotage et à l'animation de la démarche de contrôle interne

Formation continue :

- Procédure définie et décrite commune aux composantes, déploiement d'un outil informatique en cours

Suivi des conventions pluriannuelles :

- Procédure définie, mise en place des fiches de suivi, déploiement du module conventions dans le logiciel informatique SIFAC GBCP

Mise en œuvre de la démarche de contrôle interne

- La mise en œuvre par l'Université de certaines des recommandations formulées l'année précédente a permis de réduire les risques liés à ces processus.

Mme C. Fontaine rappelle la réserve émise en 2014: absence de comptabilisation des produits à recevoir en formation continue. Cette réserve a été levée en 2015. Aussi, les comptes 2015 de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis sont certifiés sans réserve

Sans remettre en cause l'opinion portée ci-dessus, Mme C. Fontaine évoque des observations pour information :

- les corrections d'erreur comptabilisées en 2015 en report à nouveau, comprenant notamment la correction relative à la formation continue
- Engagements envers l'IRT (institut de Recherche Technologique Railenium): les statuts de l'IRT sont en cours de révision. La convention signée avec l'IRT en 2015 a fixé de manière transitoire la dotation de l'Université pour la période 2013 à 2015 et a impacté le résultat de 2015

Mme C. Fontaine conclut en soulignant l'excellente collaboration et la réactivité des services de l'établissement qui ont permis aux commissaires aux comptes d'intervenir dans d'excellentes conditions pendant ces 6 années.

M. M. Ourak les remercie. Il se réjouit de terminer son mandat dans ces conditions. Il demande aux conseillers s'ils ont des questions.

M. P. Rutkowski s'interroge sur le risque élevé concernant la paie qui subsiste en 2015 (dans les recommandations des commissaires aux comptes).

Mme A. Albertin lui répond qu'il ne s'agit pas d'une réserve. Ce risque est lié au système informatique relatif à l'accès et aux habilitations pour l'établissement des bulletins de paye. Il va évoluer dans l'avenir favorablement avec la mise en place de SIHAM.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, pour compléter cette analyse, rappelle que l'établissement a choisi de mettre en œuvre simultanément 4 chantiers pour faire face aux difficultés de financement liées au décalage entre la croissance du financement état de la masse salariale et l'augmentation mécanique de la dépense effective.

Ces 4 chantiers sont les suivants :

- Chantier 1: une offre de formation pérenne pour le contrat 2015-2019.
- Chantier 2: des ressources humaines valorisées et une masse salariale assumée.
- Chantier 3: des ressources propres en croissance et des coûts complets valorisés.

- Chantier 4: des dépenses de fonctionnement et des coûts patrimoniaux maîtrisés dans le moyen et long terme.

L'effort a porté d'abord (depuis 2011), sur l'augmentation des ressources propres et la rationalisation et le contrôle des dépenses patrimoniales ; cet effort a été accompagné de la mise en œuvre d'une offre de formation pérenne (2014) : efforts de rationalisation de l'organisation par les composantes (simulateur, VT) ; surveillances des effectifs ; convention avec les collectivités, etc... ce qui a permis de ne pas supprimer de formations. Le contrôle des heures complémentaires, des sous-services, des publications d'emplois ainsi qu'un certain nombre de gels en 2015 permettent d'ouvrir des postes gelés en emplois en 2016 et d'accentuer cette politique en 2017. Sans oublier les efforts (depuis 2013) liés la déprécarisation Sauvadet de 42 emplois Biatss.

M. M. Ourak le remercie. En l'absence de questions, il propose aux conseillers de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Sortie d'inventaire exceptionnelle

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des biens correspondant à une sortie d'inventaire technique de 2626 biens de mobilier de bureau.

Mme F. Truffert demande si le marché pour choisir les prochains commissaires aux comptes a déjà eu lieu.

M. V. Guidez lui répond que le marché est en cours. Un marché subséquent avec l'AMUE a permis de présélectionner 6 commissaires aux comptes. L'UVHC a remis en concurrence ces cabinets et les offres devraient être remises dans quelques jours.

En l'absence d'autres questions, Mme S. Harmand propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs de la formation continue 2016-2017

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, présente les tarifs 2016-2017 de la formation continue. Il précise que les modifications par rapport à l'année précédente concernent les coûts forfaitaires qui se rapprochent des coûts complets, notamment pour les VAE et les modules à distance.

En l'absence de questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Droits d'inscription du DU Français Langue Etrangère

M. S. Hirschi, Directeur de la FLLASH, présente les tarifs d'inscription au diplôme universitaire « français langue étrangère » (D.U. FLE) : 1 semestre (1 200€), 2 semestres (2 400€). A noter que les étudiants en situation de redoublement bénéficient de 25% de réduction (soit un tarif

de 1 800€). Les étudiants s'inscrivant à partir de la moitié du semestre se voient appliquer un tarif proportionnel à la durée de l'inscription. Enfin les étudiants chinois s'acquittent des frais d'affiliation à la sécurité sociale étudiante en vigueur ainsi que de 500€ pour les frais d'inscription administrative et les frais d'accueil pour la prise en charge sur le territoire national.

P. Rutkowski s'interroge sur les 500€ supplémentaires pour les étudiants chinois.

M. S. Hirschi lui répond que cette prise en charge globale, sur le territoire, dès l'aéroport, est une demande des étudiants chinois. Aussi, cela a été chiffré et leur est facturé.

Mme S. Harmand précise que ces étudiants viennent à l'ENSIAME mais suivent le DU FLE pour apprendre le français.

En l'absence d'autres questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Prêts et secours de l'action sociale d'initiative universitaire

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, explique qu'il s'agit d'une action sociale d'initiative universitaire supplémentaire, ouverte aux personnels BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs, titulaires et en CDI et soumise à évaluation par un assistant de service social. Il est proposé les aides suivantes :

- Secours ou aides financières exceptionnelles, non remboursables, pour venir en aide aux agents en activité qui ont à faire face à des difficultés financières passagères par suite d'évènements ponctuels ou imprévus (900€ maximum).

- Prêts à court terme et sans intérêts, destinés à tous les agents qui connaissent des difficultés financières passagères, mais dont la situation ne justifie pas l'attribution d'une aide exceptionnelle non remboursable (1 500€ maximum remboursable sur 24 mois maximum).

Il conclut en précisant qu'à titre exceptionnel, une dérogation à ces montants est possible sur décision du Président de l'Université.

P. Rutkowski ajoute qu'en tant que Vice-Président de l'association d'entraide aux personnels, il a vu l'évolution de situations sociales de plus en plus compliquées. Il évoque la difficulté de l'association pour récupérer les montants dus. Il ajoute que les agents en CDD doivent s'engager à rembourser le montant du prêt avant la fin de leur contrat.

M. M. Ourak les remercie. Il évoque également la précarité de plus en plus préoccupante de certains de nos étudiants. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Bilan 2015 du plan qualité

M. J-P. Rouzé, chargé de mission qualité, rappelle que la démarche qualité au sein de l'UVHC est une préoccupation ancienne qui a été relancée lors de l'autoévaluation de 2015 et de la préparation du contrat quinquennal 2015-2019. Le CA du 17 décembre 2013 a validé le schéma de Management de la Qualité définissant les principes généraux, l'organisation et les acteurs. Ainsi l'engagement à généraliser une démarche qualité a été inscrit dans le contrat quinquennal (2015-2019). Enfin le CA du 12 février 2015 a approuvé le plan d'actions qualité autour de 5 axes et de 13 projets. Il liste l'avancement de chacun des projets.

Mme F. Truffert précise que le SCD s'est lancé dans une démarche qualité et la charte Marianne dont l'objectif est une meilleure satisfaction des usagers et affectation des ressources.

Mme C. Roselle, responsable qualité de l'UVHC, évoque les retours positifs sur le remboursement plus rapide des ordres de mission.

M. H. Ezzedine estime qu'il y a trop de documents à remplir pour un déplacement (6 à 8 pages). Il demande ensuite si les étudiants étrangers peuvent utiliser le centre de santé pour leur visite médicale obligatoire.

Mme N. Caouder, administratrice provisoire du SCEVE, lui répond par la négative. Les étudiants étrangers doivent obligatoirement se rendre à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

En l'absence d'autres questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Schéma directeur handicap

M. P. Pudlo, chargé de mission « handicap et mobilité durable » rappelle que la Charte Université-Handicap du 5 septembre 2007 avait pour objectifs d'améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif d'accueil des étudiants handicapés et de rétablir l'égalité des chances entre étudiants valides et handicapés en renforçant l'autonomie de ces derniers.

Il poursuit en évoquant la Charte Université Handicap du 4 mai 2012, dont les objectifs, plus ambitieux, étaient les suivants :

- Inviter les universités à faire du handicap un thème transversal intégré dans leur stratégie en articulant étroitement les quatre axes :
- consolider des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle;
- développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées;
- augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap;
- développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.

L'établissement a eu la volonté de faire du handicap un thème transversal intégré dans sa stratégie. Ainsi, un chargé de mission mobilité durable et handicap, sous la direction du Président, en liaison avec le DGS, a été nommé afin d'investir les 4 axes de la Charte Université-Handicap 2012.

Ensuite la Loi ESR du 22 juillet 2013 a imposé la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur. Pour l'UVHC, le choix retenu début 2015 a été de couvrir l'ensemble des axes de la charte université-Handicap 2012:

- consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
- développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;

- augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap;

- développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Pour chaque axe, il s'agit de faire le diagnostic et d'élaborer un plan d'actions sur 3 ans (6 ans pour l'accessibilité au bâti)

Il conclut en précisant que ce schéma pluriannuel handicap a été présenté au Conseil des Directeurs le 22 février 2016 et au Conseil Académique le 24 février 2016.

M. M. Ourak souhaite remercier publiquement M. Pudlo pour tout le travail accompli ensemble sur la thématique du handicap.

M. P. Rutkowski souhaite intervenir sur le fait que l'établissement ne remplit pas ses obligations en matière de taux d'emplois de personnes handicapées. Il remonte la crainte de certains personnels de se déclarer comme travailleur handicapé. Il aimerait que les personnels concernés puissent être aidés à la fois pour que l'établissement puisse atteindre ses obligations et que ces personnels puissent être aidés dans leur quotidien, sur leur poste de travail.

M. P. Pudlo lui répond que ce n'est effectivement pas simple. Souvent, les personnels ont peur que ça puisse les freiner dans leur carrière. Toutefois, il a discuté avec des agents qui se sont déclarés et qui reconnaissent qu'ils ont pu bénéficier d'aménagements et ne le regrettent pas.

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, rappelle qu'un spécial « Comm'RH » avait été édité sur la thématique « tous handicapés » afin d'inciter les agents concernés à se déclarer. Cela reste un travail de fond à assurer et il est vrai qu'il faut faire connaître au plus grand nombre ce que l'établissement fait déjà pour ses personnels handicapés et le bénéfice que cela peut leur apporter.

M. A. Artiba demande à M. Pudlo s'il peut confirmer que les sites internet peuvent désormais être accessibles à tous, ce qui est largement fait dans les pays anglo-saxons.

M. P. Pudlo lui répond qu'à l'heure actuelle, le site internet de l'UVHC permet déjà beaucoup d'adaptation. Les documents qui passent par le site informatique peuvent être transformés pour être accessibles à tous. Par contre, il conviendrait de former les enseignants pour leur permettre de créer ce type de documents.

M. F. Barbier évoque le cas d'un doctorant en bourse CIFRE qui travaille dans le cadre de sa thèse dans une entreprise spécialisée sur cette thématique.

Mme F. Truffert s'étonne qu'un document pdf puisse être écouté. Elle évoque ensuite l'achat de ressources documentaires au SCD pour les étudiants malvoyants. Elle regrette que des portes coulissantes n'aient pu être installées à la bibliothèque universitaire en raison de coûts de maintenance trop élevés.

M. P. Pudlo lui répond que les portes coulissantes posent d'autres problèmes, notamment pour le chauffage ainsi qu'en cas de panne.

En l'absence d'autres questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Plan de formation

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente le plan de formation 2016 de l'établissement, sur la base des obligations en matière d'hygiène et de sécurité, mais aussi suite aux informations collectées à l'issue des entretiens professionnels. En 2015, 656 agents ont suivi 53 formations dans le cadre d'actions collectives et 40 agents pour 27 actions individuelles.

Mme C. Follet souhaite évoquer le cas des techniciennes de surface à l'ISTV dont le local est à la fois leur lieu de pause et de stockage des produits nettoyants. Elle demande qu'une formation puisse être organisée afin de les sensibiliser aux risques et la nécessité de travailler avec des gants et des masques.

M. le Président estime que le Directeur de l'ISTV pourrait trouver un autre local comme lieu de pause.

M. C. Garnier ajoute que cela faisait partie des préconisations d'une délégation d'enquête du CHSCT.

M. P. Rutkowski se demande ce que signifie la formation aux risques de l'encadrement.

M. C. Garnier lui répond qu'il pense qu'il s'agit des risques psychologiques liés à la fonction d'encadrant.

Mme F. Truffert estime que les formations sur la manipulation des extincteurs ne sont jamais assez nombreuses.

En l'absence d'autres remarques, M. M. Ourak propose alors de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Calendrier de fermeture de l'UVHC 2016-2017

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente le calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2016-2017. Il est proposé une réouverture le lundi 22 août 2016. Pour les vacances de Noël, l'Université serait fermée du mercredi 21 décembre soir au 3 janvier 2017. Concernant les vacances d'été, du 22 juillet 2017 à 13h au 21 août 2017 matin. Il conclut en précisant que la proposition de fermeture pour les vacances de Noël a été revue et calée sur les vacances scolaires après échanges au sein du comité technique.

En l'absence de questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Calendrier pédagogique de l'UVHC 2016-2017

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU présente le calendrier pédagogique 2016-2017 de l'établissement. Le début des cours a été fixé au 1^{er} septembre afin de permettre aux étudiants qui travaillent en été de terminer le mois entier. Les pauses pédagogiques ont été choisies avec les autres Vice-Présidents COFVU de la ComUE. Elles correspondent à la deuxième semaine des vacances scolaires. Elle poursuit avec le détail des dates limites

d'inscription par niveau, puis les dates de certification et enfin l'accueil des étudiants internationaux à l'issue de l' « International Academy » organisée par la ComUE.

Mme N. Caouder, administratrice provisoire du SCEVE insiste sur la nécessité de respecter les dates d'inscription des étudiants afin qu'ils puissent être comptabilisés dans la remontée SISE du 15 janvier. Elle ajoute qu'une communication sera assurée auprès des composantes pour faciliter la réorientation des étudiants.

M. F. Barbier estime qu'il serait plus judicieux de choisir la première semaine des vacances d'hiver comme pause pédagogique afin de permettre aux passionnés de sports d'hiver (comme les sportifs de la FSMS) de pouvoir bénéficier d'un meilleur enneigement.

M. P. Rutkowski lui fait remarquer que les dates des vacances scolaires changent chaque année en fonction du roulement des zones.

Mme S. Harmand répond qu'elle avait essayé de demander la première semaine des vacances au niveau de la COMUE mais que cela n'a pas été possible.

M. M. Ourak explique que ce calendrier n'a pas pu être présenté au COFVU avant le passage en CA mais le sera a posteriori.

En l'absence d'autres questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Prime d'encouragement à la production scientifique

M. A. Artiba, Vice-Président COR, rappelle le principe de la PEDR et regrette qu'en raison du faible nombre de dossiers, il n'y ait pas plus de collègues pouvant bénéficier de cette prime. De plus, certains collègues n'obtiennent pas la PEDR alors qu'ils publient beaucoup d'articles. Un groupe de travail a été sélectionné au sein de la Commission Recherche pour réfléchir à une prime d'encouragement à la production scientifique (PEPS). Une note a été rédigée et soumise à la Commission de la Recherche. Pour les collègues classés en « B », c'est à dire entre 20 et 50%, non retenu pour la PEDR, avec au un moins un A en production scientifique ou alors deux A, il est proposé une prime (PEPS) de 1 500€ pour un an. En faisant un calcul pour l'année 2015, 9 collègues étaient concernés.

M. H. Ezzedine demande si cette prime est renouvelable.

M. A. Artiba lui répond par l'affirmative dans le cas où le collègue dépose de nouveau un dossier de PEDR au CNU.

M. F. Jenot demande pourquoi ne pas assouplir les critères d'attribution de la PEDR au niveau de l'établissement si un budget supplémentaire est disponible.

M. A. Artiba lui répond que chaque université a instauré ses critères et que la commission recherche de l'UVHC a choisi ces modalités après avoir débattu.

Mme S. Harmand, Vice Présidente CA et COFVU, estime qu'un collègue qui a un bon dossier va obtenir la PEPS pour un an et cela va l'encourager pour obtenir ensuite la PEDR.

M. M. Ourak intervient pour expliquer que le groupe de travail pourrait être plus élargi afin de multiplier les schémas possibles. Par contre l'enveloppe consacrée à ces primes est limitée. Les collègues dont le dossier est classé dans les 50% restants, avec un « A » en production scientifique, mériteraient d'obtenir cette prime.

M. A. Artiba lui répond que cela engendrerait de ne pas donner de primes à des collègues classés dans les 30% meilleurs mais d'en donner à d'autres classés plus bas.

M. M. Ourak estime que tous les collègues ayant un « A » en production scientifique devraient avoir cette prime. Il propose alors de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Subvention régionale pour le centre d'innovation et de transfert (Institut des Transports Durables et de l'Institut International de Management)

M. P. Dulion, Directeur Général des Services, rappelle que dans le cadre du campus innovant transports durables, un centre d'innovation et de transfert est prévu, regroupant l'Institut des Transports Durables et l'Institut International de Management. Ce projet s'élève à un peu plus de 25M€, financé, pour la construction, en partie par l'Etat à hauteur de plus de 19M€ et par la Région pour l'équipement à hauteur de 6M€. Cette convention s'élève à un montant de 4,5M€ pour un premier versement.

En l'absence de questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Prolongation de la convention cadre de la carte multi-services

M. M. Varago, responsable administratif de la Direction générale, explique qu'il s'agit juste d'un vote formel du conseil d'administration afin de prolonger la convention pour le déploiement de la carte multi-services. L'action est portée par l'UVHC jusqu'au 31 mars 2017. Elle sera ensuite portée par la ComUE Lille Nord de France.

M. P. Rutkoswki demande s'il est exact que nous allons changer de carte CMS à la rentrée de septembre.

Mme F. Truffert, Directrice du SCD, lui répond que cela a été décidé dans l'Université Numérique en Région, pour répondre à une demande d'évolution technique au niveau du CROUS.

En l'absence de questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Actes pris par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir du CA

M. M. Varago, responsable administratif de la Direction générale, présente la liste des actes pris par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir du CA. Habituellement, ces actes sont présentés en juillet et en décembre de chaque année. Il convient cette fois-ci de présenter les actes signés uniquement du 11 décembre 2015 au 1^{er} février 2016.

En l'absence de remarques, M. M. Ourak propose de passer au point suivant.

- Délégation de pouvoir

M. M. Varago, responsable administratif de la Direction générale, explique qu'il est proposé aux conseillers de reconduire la délégation de pouvoir du CA à l'administrateur provisoire de l'établissement dans les mêmes termes que la délégation de pouvoir au Président.

En l'absence de questions, M. M. Ourak propose de passer au vote.

- Questions diverses.

M. P. Rutkowski revient sur la date de la journée « portes ouvertes » commune à l'ensemble des universités de la région ainsi qu'aux lycées. Il estime que les parents et les futurs étudiants n'ont pas le temps de visiter plusieurs établissements sur la journée.

Mme S. Harmand, VP CA et COFVU, explique que c'était une situation exceptionnelle cette année. D'habitude, les universités lilloises ont une date et les autres universités, une date à 15 jours d'intervalle.

M. E. Billot représentant M. le Recteur, répond qu'il va se renseigner et enverra un e-mail à M. Rutkowski et au Directeur Général des Services.

En l'absence d'autres questions, M. le Président lève la séance à 18h05.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Ezzedine, et Ourak

Collège B

MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

M. Rutkowski

Collège des personnalités extérieures

Mme Adam
M. Debacker

Membres de droit MM. Billot, Dulion et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hannesse, Harmand et Truffert
MM. Artiba, Garnier, Kabila, Lamac, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Markiewicz à M. Barbier
M. Vrancken à Mme Follet
M. Laurent à M. Rutkowski
M. Gros à M. Debacker

Fait à Valenciennes, le 31 mars 2016.

L'administrateur provisoire,



Professeur Mohamed OURAK